Fiche d'Identification et d'Atténuation des Impacts Environnementaux et Sociaux.

SAEP d'ANDRO

2018

Aimond ALEXIS, Ing.

DINEPA

9/4/2018

PROGRAMME EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL DURABLE (EPARD)

Département du Nord-Ouest
Commune de Chansolme

Fiche d'Identification et d'Atténuation des Impacts Environnementaux et Sociaux.

SAEP d'ANDRO

Préparé par :

Ing. Aimond ALEXIS

Responsable de Suivi Environnemental et Social

DINEPA/DT

Non-Objection reçue le :- 24 Octobre 2018

Non-Objection donnée par les spécialistes de la Banque Mondiale : Kevin McCall et Dorothee Georg

Août 2018

Table of Contents

1. Introduction 1
2. Résumé de l'ancien SAEP (voir APD du projet) ----------5
3. Tableau de la Consistance des travaux ----------6
4. Résumé du nouveau SAEP (Voir APD du projet) ----------6
5. Tableau des activités du réseau et leurs coordonnées géographiques ----------7
6. Etat Socio-Environnemental du captage ----------8
7. Kiosques et tuyaux d'alimentation et de distribution ----------11
8. Paramètres environnementaux ----------11
9. Intégration des procédures environnementales et sociales de la Banque Mondiale
10. Budget Estimatif ----------12
11. Consultations Publiques ----------13
12. Procédure de Filtrage des Parcelles de Terrain ----------15
13. Conclusion ----------20
14. Annexes ----------21

1. Introduction

La construction du réseau d'eau potable de la localité d'Andro révèle d'une importance capitale pour la population de cette zone qui sévit dans des situations difficiles dues à un manque ou pour mieux dire à l'inexistence d'eau dans la communauté. Le passage du cyclone Matthew a provoqué des dégâts énormes au point de paralyser les sources et les petits coins où la population savait s'approvisionner. Tout ce qui était normal au point de vue de la quantité et de la qualité de l'eau que cette communauté reçoit des années antérieures n'existe plus maintenant. Les infrastructures hydrauliques du réseau de l'eau potable d'Andro doivent être construites immédiatement afin que la population puisse bénéficier de l'approvisionnement en eau potable. Pour pallier à ces problèmes et aussi pour donner à la population un moyen de mieux s'approvisionner en eau potable la Banque Mondiale décide de financer ce projet de construction de ce SAEP relatif à la liste de la consistance des travaux préparés par l'équipe de l'OREPA Nord. De plus pour pouvoir identifier les impacts de sauvegardes qui peuvent faire progresser ou nuire la bonne marche du projet, une mission a été réalisée par l'équipe environnementale et sociale de la DINEPA. La visite d'évaluation environnementale et sociale a été réalisée durant la période du 28 Avril au 1er Mai 2018 et la gravite des impacts était considérée de fort a moyen parce que l'indice environnemental du milieu était adéquat et normalement acceptable.

Le principal élément de nuisance associé aux impacts négatifs déterminés durant cette visite pour le réseau d'eau potable d'Andro est : la disparition de la couverture végétale durant les travaux d'exécution. De plus, quatre (4) donations de terrain par des bénéficiaires ont été faits, de moins de 10% de la superficie des terrains qu'ils possèdent.

2. Résumé de l'ancien SAEP (voir APD du projet)

Depuis prés de quatre années, le réseau hydraulique de la communauté d'Andro n'existe plus comme il était auparavant. D'après les informations reçues de la part des habitants, le réseau donnait de l'eau potable et compte tenu de l'entretien qui devrait se faire et qui n'arrive pas à réaliser d'où la destruction du réseau de la communauté d'Andro .Ainsi cette destruction a pu mettre les habitants a la recherche d'une autre alternative pour trouver

de l'eau.

3. Tableau de la Consistance des travaux

Pour pouvoir approvisionner la localité d'Andro en eau potable, le cheminement du réseau va devoir passer par deux autres localités qui sont les suivantes : Dlo Sale et Deux Garçons. Ainsi les habitants concernés vont recevoir de l'eau potable dans leur communauté en tenant compte de la construction du réseau qui va contenir les éléments suivants :

- Réhabilitation du captage Beauvoir
- Construction d'un réservoir de 150m^3
- Construction de Sept (7) kiosques dont :
  - 1 Kiosque à Dlo Sale (Eau Salée)
  - 2 Kiosques à Deux Garçons
  - 4 Kiosques au niveau d'Andro
- Mise en place des Branchements Privés
- Conduite à poser afin d'alimenter les kiosques
- Construction de brise charge

SAEP	Consistance des Travaux
Andro	• Réhabilitation du captage Beauvoir
	• Construction d'un réservoir de 150m^3
	• Construction de Sept (7) kiosques :
	▪ 1 Kiosque à Dlo Sale
	▪ 2 Kiosques à Deux Garçons
	▪ 4 Kiosques au niveau d'Andro
	• Mise en place des Branchements Privés
	• Conduite à poser afin d'alimenter les kiosques
	• Construction de brise charge

4. Résumé du nouveau SAEP (Voir APD du projet)

Le réseau d'Andro, comme il a été conçu, consiste à apporter un soutien d'urgence pour le rétablissement et la stabilisation des services d'alimentation en eau dans les localités ciblées. Ce nouveau réseau d'eau potable va permettre d'accroitre l'accès à l'eau potable dans la localité d'Andro et aussi dans les deux autres telles que Dlo Sale et Deux Garçons, d'améliorer la pérennité de la gestion de ce SAEP, de renforcer le rôle du CAEPA, et d'informer et sensibiliser les localités sur les enjeux

de l'eau. De plus, cette construction des infrastructures hydrauliques de ce réseau d'eau potable va pouvoir directement et normalement accentuer la fiabilité du service et produire une meilleure amélioration dans l'exploitation du SAEP.

5. Tableau des activités du réseau et leurs coordonnées géographiques

Activités	**Location**	**Coordonnées Géographiques**		**Altitude**	**Indexe env. du milieu**	**Site Utilisé**
///////////////	////////////// /	**Latitude**	**Longitude**	**mètres**		//////////////
Captage	Beauvoir	19.870181	72.822252	264.5	IEM_3	N/A
Réservoir	Zone Leba	19:51:16.157	72:50:11.029	119.5	IEM_3	Nouveau Site/Donation
Tuyaux (alimentation et distributionà certains points)	Ravine Dlo Sale	19 :51 :45.477	72:49 :51.755	121.5	IEM_2	N/A
	Maison d'Alcéus Guillaume	19 :51 :50.952	72:49 :40.358	175.5	IEM_3	N/A
Kiosques	Dlo Sale (1)	19:51:43.549	72:49:53.645	118.5	IEM_2	Nouveau Site
	Dlo Sale (2)	19:51:53.052	72:50:02.499	134.5	IEM_2	Nouveau Site
	Cité Jeanne	19:51:32.566	72:50:15.337	126.5	IEM_2	N/A

Activités	Location	Coordonnées Géographiques		Altitude	Indexe env. du milieu	Site Utilisé
	(proposé par le député)					
	Deux Garçons	19:51:05.463	72:50:24.345	77.5	IEM_3	Nouveau Site
Kiosques	Sous Platon (Andro)	19:51:01.646	72:50:36.307	102.5	IEM_2	Nouveau Site
	Montoba (Andro)	19:50:58.884	72:50:52:907	75.5	IEM_2	Nouveau Site
	Ecole nationale Jérusalem (Andro)	19:51:16.565	72:50:54.343	67.5	IEM_2	N/A
	Carrefour (Andro)	19:61:27.667	72:50:31.012	57.5	IEM_3	Nouveau Site
Autres:	Lavoir à Andro	19:51:09.582	72:50:26.291	73.5	IEM_3	N/A
	Maison de la Mère de la madame du président	19 :51 :32.637	72 :50 :48.921	51.5	IEM 3	N/A

IEM= Indexe Environnemental du milieu et ses catégories.

6. Etat Socio-Environnemental du captage

Le captage de la source Beauvoir qui va pouvoir alimenter le réseau de la communauté d'Andro est localisé dans la zone de Beauvoir. Il n'est pas bien entretenu et n'est non plus protégé. Il est affecté par les eaux de ruissellement qui charrie des sédiments et plus particulièrement des alluvions provoqués par la mauvaise utilisation du sol car il y a des petites cultures comme de la bananeraie qui se fait en amont. Au niveau du captage, les gens utilisent l`eau du trop plein pour faire la lessive, ils décident à jeter l`eau usée sur la dalle du captage et celle-ci peut s'infiltrer jusqu'au bas du captage où l'eau est accumulée pour alimenter le réservoir. Cette pratique mentionnée peut avoir des conséquences graves sur le captage car l'eau peut être polluée et aussi des bactéries peuvent s'y installer. Aussi nous avons pu remarquer lors de la visite d'évaluation environnementale et sociale des déchets qui sont éparpillés aux alentours du captage même si que l`environnement immédiat du captage est constitué d'une végétation assez dense.

Captage et bassin collecteur

Captage de Beauvoir			
Impacts		**Mesures d'Atténuations**	**Temps de Réalisation**
Positifs	**Négatifs**	**----------**	**----------**
Quantité abondante d'eau	Fréquentation par des gens	Empêcher les gens de fréquenter le captage	Durant l'exécution des travaux
Déversement excessif du trop plein	Possibilité de pollution	Réduire le risque de pollut	
Biodiversité agréable	Présence des animaux	Prévenir les gens de ne pas emmener les animaux près captage.	Avant l'exécution des travaux
Bassin de détention norma	Pas de clôture	Clôturer l'espace où se trouve le réservoir.	Durant les travaux d'exécution

	Drainage non réalisé	Empêcher l'eau de ruissellement de pluie d'atteindre la dalle du captage	Durant les travaux d'exécution
	- Erosion des terres en amont du captage;	- Mise en place d`un mur en amont du captage afin d`empêcher le passage des eaux de ruissellement sur la dalle;	Au cours des travaux

a. Réservoir

Le réservoir du réseau d'eau potable de la localité d'Andro va être localisé dans la zone de Leba ou il va être construit d'après les informations données par l'équipe technique de la DINEPA. C'est un réservoir en béton armé et d'une capacité de cent cinquante (150) mètres cube (m^3). Le réservoir va posséder une chambre de chloration qui permet de traiter l'eau avant de la délivrer aux abonnés. Ce réservoir doit être clôturé afin que les gens ne l'utilisent pas comme point de rassemblement. De plus, il *lieu de construction du réservoir* faut le protéger contre les animaux car le lieu où il va être implanté est une zone ou l'élevage des animaux est très poussé. Les gens de cette communauté utilisent cette pratique comme source de revenus et aussi une façon de se procurer de la bonne viande. Il faut aussi noter que le tuyau d'alimentation du réservoir doit être bien enterré pour assurer sa protection.

Réservoir du SAEP d'Andro			
Impacts		**Mesures d'Atténuations**	**Temps de Réalisation**
Positifs	**Négatifs**	**----------**	**----------**
-Chambre de chloration -Construction enbéton armé	Perte de la couverture végétale	Rétablir la couche si possible	Durant l'exécution des travau
	Du déblai Durant la fouille	Bien gérer la production du déblai sur le chantier	Durant l'exécution des travau
	Possibilité de pollution durant	Empêcher le déversement des	Avant et pendant les travaux

	la construction	produits nocifs et nuisibles à l'environnement..	
	Pas de clôture	Clôturer l'enceinte du réservoir	Durant l'exécution des travau
	Drainage a réaliser	L'eau de ruissellement de pluie doit être drainé loin du réservoi	Au cours des travaux.

7. Kiosques et tuyaux d'alimentation et de distribution

Les kiosques du réseau d'eau potable du SAEP de la localité d'Andro doivent être bien construits tout en respectant les normes et les critères définis par la direction technique de la DINEPA et aussi d'appliquer les mesures appropriées divulguées par la Banque mondiale au point de vue des sauvegardes environnementale et sociale. D'abord, les kiosques qui vont être construits, doivent être drainés de façon à s'assurer que les eaux usées ne vont pas provoquer de boue empêchant les gens de venir s'approvisionner en eau potable quand ils veulent ou l'on peut dire lorsque l'eau est présente dans le réseau. Ainsi, les tuyaux d'alimentation et de distribution doivent être bien enterrés afin qu'ils soient bien protégés contre toute sorte de problèmes lorsque le réseau fonctionne normalement et adéquatement.

lieu d'implantation d'un kiosque

Kiosques et tuyaux			
Impacts		**Mesures d'Atténuations**	**Temps de Réalisation**
Positifs	**Négatifs**	**----------**	**----------**
N/A	Drainage	Réaliser le drainage le plus vite possible	Pendant la réalisation des travaux
	Fouille	Faire respecter la profondeur de la fouil	Au cours de l'exécution des travaux
	Entretien	Assurer l'entretien permanent des kiosques.	Tout au long de leur existenc
	Erosion	Empêcher l'érosion au	Pendant la réalisation des

		niveau des tuyaux et des kiosques.	travaux.

8. Paramètres environnementaux

Il est important de déterminer les paramètres de l'environnement du réseau d'eau potable car ils permettent de savoir exactement comment leur type et leur gravité vont être dans le but de faire une analyse qui va aider à faire la protection de l'environnement. Ces paramètres sont ceux qui se trouvent au tableau et ils ont été choisis pour mieux comprendre la nature de notre environnement mais ils ne sont pas limités à ceux-là.

PARAMETRES DE L'ENVIRONNEMENT :Réseau d'Andro

Paramètres	**IMPACT**			
	NON	**OUI**	**TYPE**	**GRAVITE**
Eaux de Surface	x			
Eaux souterraines	x			
Air		x	poussière	mineure
Eau usée	x			
Faune et habitat		x	Couche végétale	mineure
Flore	x			
Sol		x	Fouille, érosions, sédimentation	mineure
Sous-Sol	x			

9. Intégration des procédures environnementales et sociales de la Banque Mondiale

Les prescrits recommandes par la Banque Mondiale pour mieux réaliser les atténuations des impacts et leurs dérives sont annexés a ce document afin que les compagnies d'exécution soient au courant des procédures environnementales et sociales.

10.Budget Estimatif

Une estimation des couts associés aux activités de l'évaluation environnementale et sociale du réseau d'eau potable d'Andro s'avère nécessaire. De ce fait ce tableau suivant présente les activités et les montants alloués :

Budget Environnemental	
Activités	**Montant**
Clôture du captage	Inclus dans le projet
Clôture pour le réservoir	Inclus dans le projet
Aménagement paysager des infrastructures hydrauliques	$2.000.00
	$2,000.00

11. Consultations Publiques

La mission d`évaluation environnementale et sociale du réseau d'eau potable de la communauté d'Andro a été réalisée du 28 Avril au 1er Mai 2018. Durant cette mission des consultations ont été faites avec les autorités,

et surtout avec les bénéficiaires du réseau dont la population de la localité d'Andro et les autres agglomérations vont être desservies. Il est important de mentionner que les travaux

social vont continuer pendant la phase de la réalisation des ouvrages par une compagnie ou d'un consultant en ingénierie sociale qui sera contracté par DINEPA avant le commencement des travaux.

A noter que le député de la commune de Chansolme, M. Fils Joseph a été avec nous durant l'évaluation environnementale et sociale du réseau d'eau potable d'Andro. Il a passé toute la journée avec nous et il nous a aidés à sensibiliser les gens et inviter les bénéficiaires à une grande réunion pour pouvoir communiquer les informations du projet et aussi de mieux comprendre leurs attentes de ce projet. Ce petit tableau résume ceux qui nous avaient accompagnés lors de la mission.

NOM	**PRENOM**	**TITRE**	**Institution/Localité**	**TELEPHONE**
Joseph	Fils	Député	Chansolme	
Darisier	Michel-Ange	CASEC	2ème Section Source Beauvoir	4225-3354
Toussaint	Willy	ASEC	2ème Section Source Beauvoir	4247-1839
Augustave	Franclin	CASEC	2ème Section Source	3250-2082

NOM	PRENOM	TITRE	Institution/Localité	TELEPHONE
			Beauvoir	
St Ilma	Yolene	ASEC	2ème Section Source Beauvoir	
Mirthil	Odes	Magistrat	Chansolme	
Vigil	Odile	Bénéficiaire	Andro	
Taris	Mondésir, madame	Bénéficiaire	Andro	

Les bénéficiaires et les autorités étaient convoqués à une réunion qui s'était tenue à l'école nationale d'Andro le lundi 30 Avril 2018.

Les coordonnées géographiques de cette école sont les suivantes: latitude : 19 :51 :08.383, longitude : 72 :50 :25.468 et altitude : 71.5 mètres. La participation de la population dans les phases du projet est vraiment importante pour la pérennité du projet dans la communauté. La préparation de cette réunion pour divulguer les informations concernant le projet a été conduite de manière participative. L'objectif était avant tout de faciliter à ce que les principaux acteurs et bénéficiaires soient bien informés sur la proposition du projet et gérer les conflits et les plaintes qui sont nécessaires pour la bonne réussite du projet. A noter qu'une liste de présence a été générée durant la réunion concernant les consultations publiques et cette liste est annexée a ce document.

Le processus de consultation continuera pendant la mise en œuvre du projet notamment : (i) pour l'installation des chantiers et le début des travaux; et (ii) pour le suivi-évaluation des impacts du projet. Ces consultations devraient permettre la mise en œuvre des mesures recommandées dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

De plus, il est important de savoir qu'au moment de cette réunion nous avons pu expliquer la nature du projet et les bénéfices qu'il va apporter à la communauté. Nous avons pu débattre les principaux points suivants:

1) L'acceptation et l'approbation de la population d'Andro pour la réalisation du réseau d'eau potable dans la communauté.
2) La construction du réseau : les captages, les réservoirs et les lignes d'alimentation et de distribution.
3) Les branchements privés et le paiement.
4) L'eau dans les kiosques et ses principaux dérivatifs.
5) La protection des ouvrages hydrauliques.
6) L'horaire du service de distribution d'eau potable aux abonnés.
7) Une structure adéquate pour un meilleur contrôle et une bonne supervision (CAEPA ou Operateur Professionnel) (OP)
8) La main d'œuvre locale lors de l'exécution du projet et la donation des terrains.
9) Un contrôle systématique à l'embauchage des femmes pour le projet.

12. PROCEDURE DE FILTRAGE DES PARCELLES DE TERRAIN

Selon les recommandations de la Banque Mondiale, chaque projet dans une localité fera l`objet d`un filtrage et devra analyser la nécessité d`acquérir des terrains pour la construction ou la réhabilitation des infrastructures en eau potable et assainissement. Dans le cadre du programme EPARD, la procédure qu`on applique pour la participation communautaire est basée sur la donation de terrain qui ne doit pas dépasser 10% de la superficie totale du propriétaire.

Les infrastructures (réservoir et kiosques) vont être construites durant l'exécution des travaux et dans ce cas, la procédure pour le filtrage de parcelles de terrain a été déclenchée dans le but de faire l'évaluation systématique des parcelles afin d'acquérir celles que le projet a besoin pour implanter les infrastructures hydrauliques. Durant la réunion des bénéficiaires, les quatre (4) propriétaires avaient promis de fournir des terrains afin que le projet puisse se faire normalement car ils ont besoin de l'eau pour la communauté.

Une fois de plus, l'équipe de sauvegarde sociale a travaillé avec l'ingénieur de suivi et les TEPACs de l'OREPA Nord pour procéder au filtrage et à la donation des terrains dont le projet va faire usage selon les principes, les règlements et les normes de la banque Mondiale et aussi de l'institution en question qu'est la DINEPA. Ainsi, les gens de la communauté d'Andro après des consultations normales, adéquates et fructueuses, ont pu faire la donation des terrains de moins de 10% de leur terrain. Et les importants documents concernant le filtrage et la donation de terrain pour les infrastructures hydrauliques du projet ont été produits. Ces documents sont annexés à ce PGES. (Annexe 5 : Filtrage et Donation de terrain)

Donation de terrain			
Date :	02 Juillet 2018	**Non et Prénom :**	Elidieu Guillaume
Objet :	Don d'un terrain d'une icie de 144 m^2	**But :**	Pour construire un réservoir
Communauté :	Deux Garcons	**Commune :**	Chansolme

Propriété :	6450 m2	**Autorité :**	CASEC de Source Beauvoir
Filtrage réalisé par :	Mondly Georges	**Poste :**	TEPAC/OREPA Nord

Donation de terrain			
Date :	02 Juillet 2018	**Non et Prénom :**	Elidieu Guillaume
Objet :	Don d'un terrain d'une icie de 8 m^2	**But :**	Pour la construction d'un kiosque
Communauté :	Deux Garçons	**Commune :**	Chansolme
Propriété :	500 m2	**Autorité :**	CASEC de Source Beauvoir
Filtrage réalisé par :	Mondly Georges	**Poste :**	TEPAC/OREPA Nord

Donation de terrain			
Date :	02 Juillet 2018	**Non et Prénom :**	Darisié Martilus
Objet :	Don d'un terrain d'une icie de 8 m^2	**But :**	Pour la construction d'un kiosque
Communauté :	Deux Garçons	**Commune :**	Chansolme
Propriété :	850 m2	**Autorité :**	CASEC de Source Beauvoir
Filtrage réalisé par :	Mondly Georges	**Poste :**	TEPAC/OREPA Nord

Donation de terrain			
Date :	02 Juillet 2018	**Non et Prénom :**	Dominique Léonise
Objet :	Don d'un terrain d'une	**But :**	Pour la construction d'un

	icie de 8 m^2		kiosque
Communauté :	Eau Salée	**Commune :**	Chansolme
Propriété :	700 m2	**Autorité :**	CASEC de Source Beauvoir
Filtrage réalisé par :	Mondly Georges	**Poste :**	TEPAC/OREPA Nord

Il est important de savoir que toutes les formalités sont remplies de façon à avoir les donations de terrain pour l'implantation des infrastructures hydrauliques. Pour le projet d'Andro, quatre donations ont été faites pour le réservoir et aussi pour les trois kiosques qui ne parviennent pas être construits sur les terrains appartenant à l'état. Quant aux autres kiosques qui font partie du projet, leurs lieux de construction sont déjà identifiés et ces terrains se trouvent dans le domaine de l'état.

A noter que dans ce projet, il n'existe aucun déplacement involontaire et le système de gestion des plaintes du cade de gestion environnementale te sociale y est annexé.

13. CONCLUSION

Durant cette évaluation du réseau d'eau potable de la commune d'Andro nous avons pu remarquer que les impacts environnementaux sont mineurs et doivent être atténués inconditionnellement. Des éléments comme le contrôle de l'érosion et de la sédimentation, les abats de poussière, le drainage des eaux pluviales, et le stockage des matériaux doivent être traités normalement d'après les prescrits de la Banque Mondiale (BM).Il faut tenir compte de la possibilité de la pollution des sols, des eaux Mondiale. Dans ce cas, des mesures spécifiques doivent être adoptées et appliquées afin que tout soit réalisé normalement et convenablement. Ce projet revêt d'une importance particulière et va permettre aux communautés desservies d'améliorer leur condition de vie tout en protégeant l'environnement. Aussi, il va tenir compte de la bonne gestion des activités du projet tout en prenant en compte les plaintes qui vont être portées par les bénéficiaires et autres personnes concernées par le projet.

ANNEXES

ANNEXE_A : **Fiche de présence des bénéficiaires d'Andro lors des consultations publiques**

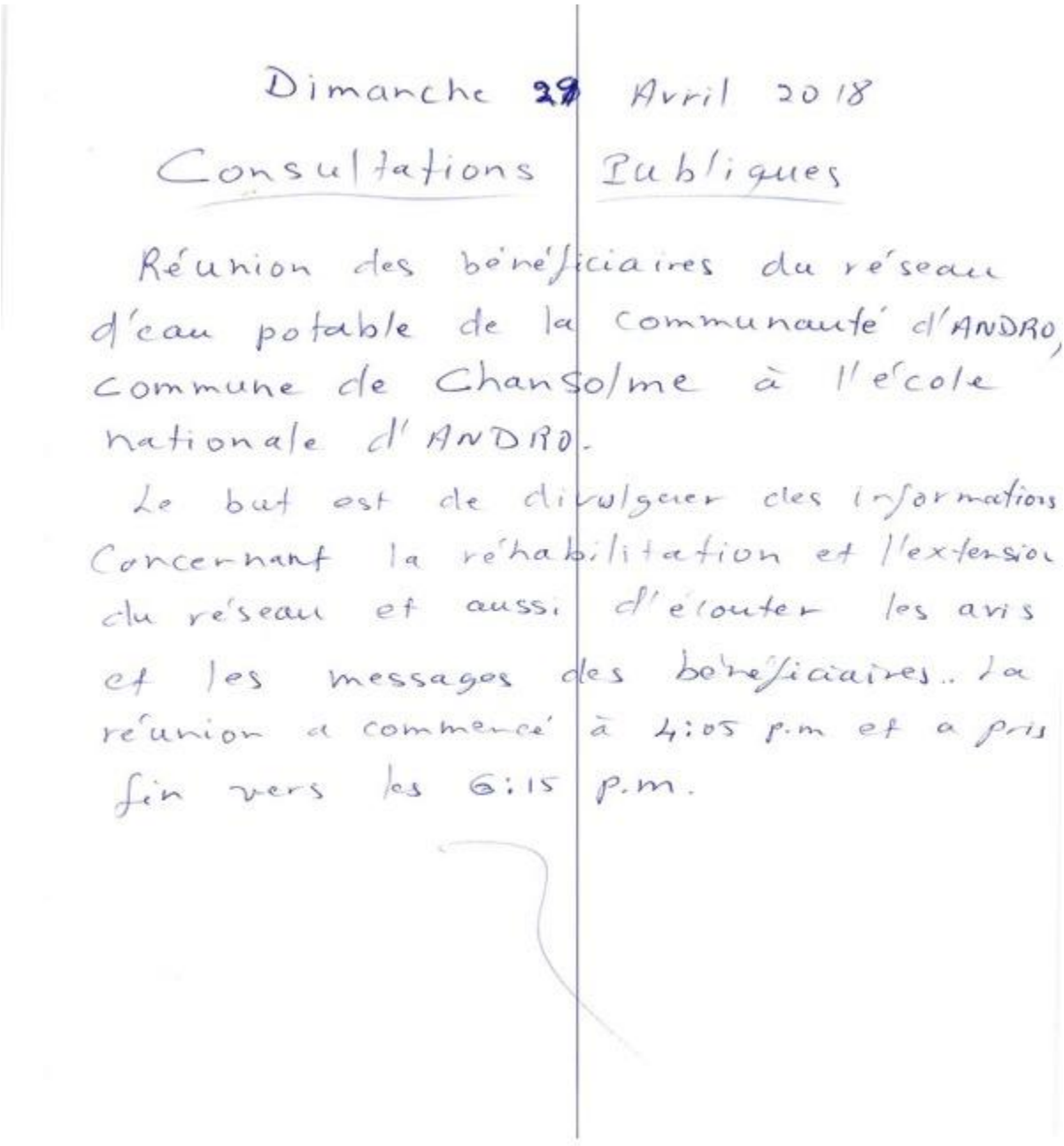

Dimanche 29 Avril 2018

Consultations Publiques

Réunion des bénéficiaires du réseau d'eau potable de la communauté d'ANDRO, commune de Chansolme à l'école nationale d'ANDRO.

Le but est de divulguer des informations concernant la réhabilitation et l'extension du réseau et aussi d'écouter les avis et les messages des bénéficiaires.. la réunion a commencé à 4:05 p.m et a pris fin vers les 6:15 p.m.

- Rencontre des Représentants de la DINEPA avec la Population d'Anse et de deux Garçons
- lundi 30 Avril 18 -

	Noms	Prénoms	Tél :	fonction
1-	Joseph	Chenet	4892-93-73	TEPAC
2-	Jean Baptiste	Jean Delius	36429116	
3-	Charlemagne	Rosny	41573489	Responsable Cantine
4-	Cadichon	Dangerard	41565400	
5-	Présumé	Marie-Denise		
6-	DESCOSSARD	Johnny	36502195	
7-	Maurice	Vedette	31500359	
8-	MERTIL	Hodès	3114 4594	Maire Principal Chansolme
9-	Jacsaint	Violda	41247402	
10-	Prophète	Lovanie	41032021	
11-	Pierre	Elmina	41149216	
12-	Pierre	Prédieu	—	
13-	Jasmin	Océanie	—	
14-	Saintil	Adilia	—	
15-	Pierre	Colette		
16-	Mesidor	Marcel	43-00-21-39	
17	Toussaint	Nolin	4195 1534	
18-	GEORGES	Mondly	48929372	TEPAC
18	Pelit	Valièse		

19-	Charles	Elvens	Tel:
20	Ulysse	Edna	(4157-09-90)
21-	Sainphard	Lisner	4157-09-90
22	Nicolas	Forestal	3998-07-07
23-	Guillaume	Joacilus	3295-06-63
24-	Forestal	Jn-Sareth	47-90-68-24
25-	Eugène		4285-7409
26	Saint Juste	Darline	41-93-54-20
27-	JN Noel	Wilnick	
28-	Verdule	Jean Simon	
29-	Petit	Ronald	4458-04-09
30-	Virgil	Madame Constant	
31	Petit	Odilus	
32-	Mme Mondésir	Constant	
33-	Chalette	Tanis Charleyne	37200507 (Terrain) *
34-	Geffrard	Dervosier	44781135
			46091773
35-	CIVILMA	MANEVIL	33577677
36-	Jerre	Renod	42245411
37-	Monphiston	Francy	42-22-83 42
38-	Darisié	Michel-Ange	42253354/38519179
39-	Augustave	Franclin	32502082/38033988
40-	Alexis	Aimond	3725-5354

			Tel
41	Sainlilma	Jolaine	43-00-47-08
42	Ama	Pierer	43655847
43	Siliana	Eugène	(33) 43761744
44	Toussaint	Lesly	33685936
45	Elizor	Sello	32172812
46	Pierre	ERICK	4156 8343
47	Agenord	Ericson	3217-73-57
48	Canton	Denis	
49	Sebastien	Désinord	
50	Pierre	Angéline	40245031
51	Calixte	Louis	38334992
52	Jeneve	Ebinozer	42982675
53	Moimême	Alberta	
54	Calixte	Mariciana	
55	Durosin	Efrayer	
56	Bien-Aimé	Eliphène	41276217/
57	Branchedor	Richard	31087215
58	Louis Serge	Auguste	38071545
59	WEBENS	MICHEL	43904665
60	ERICK charlemagne	charlemagne	3752-30-00
	RICOT		36,664081
61	Elgé	Celissa	32879568

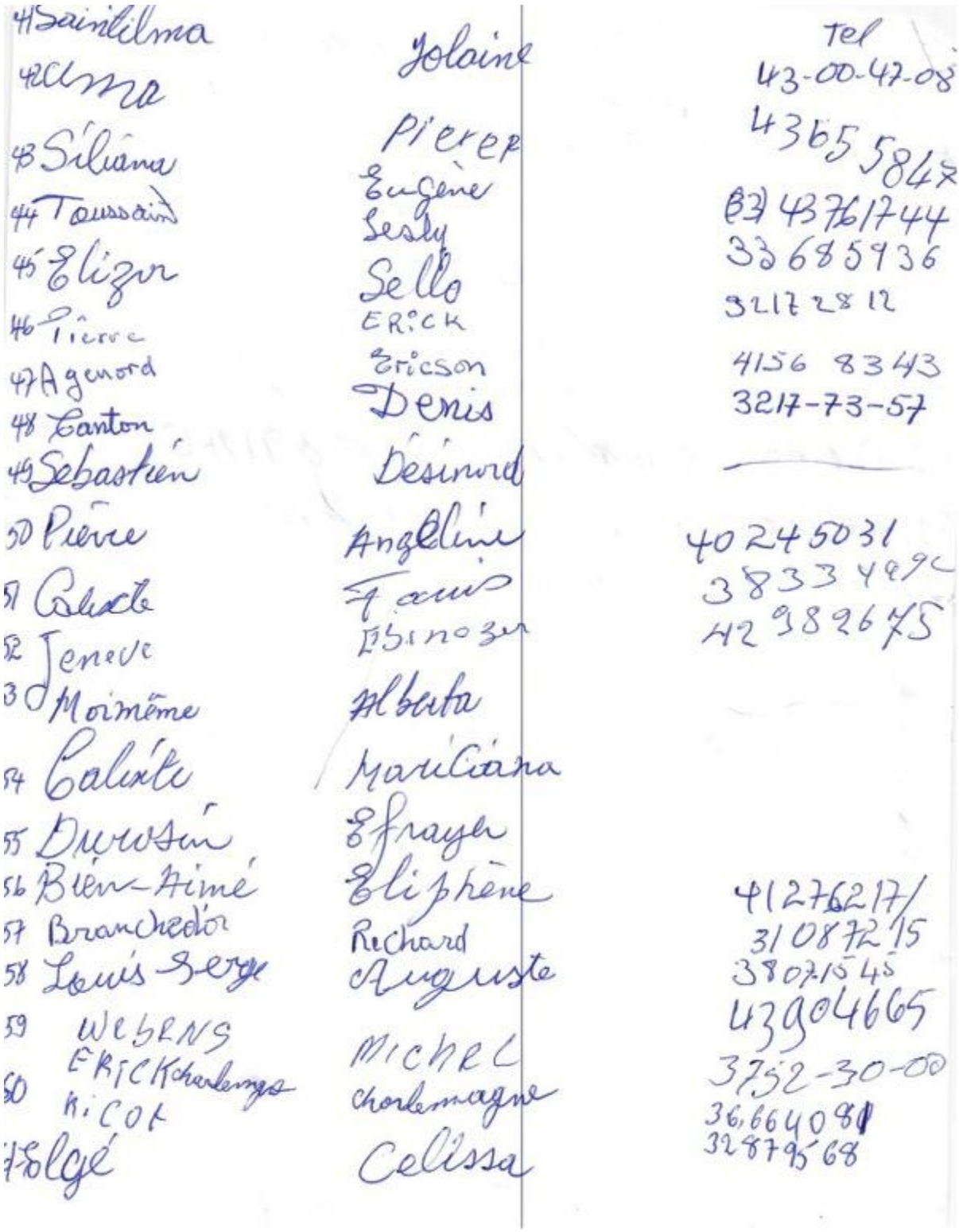

ANNEXE_B : ACCORD DE DONATION ET FILTRAGE DE TERRAIN

DINEPA

ACCORD DE DONATION DE TERRAIN

Date 2-07-18

Je, soussigné, Monsieur ou Madame Darisiés Martilus répondant au numéro du CINou NIF 09.04-99.1954-04.0000 4 reconnais d'avoir fait un don d'une parcelle de terrain à la DINEPA pour la construction d'une infrastructure hydraulique permettant de desservir la communauté de deux garçons à laquelle j'appartiens. Ce don de terrain a une superficie de 8 m² étant inférieure ou égale à 1/10 de la quantité de terrain que je possède.

L'infrastructure qui sera construite sur cette parcelle est :

Périmètre du captage de source Kiosque/Borne fontaine

Réservoir

Cette donation satisfait amplement les normes et les exigences de la Banque Mondiale et répond directement à la demande de la DINEPA.

Ce document est délivré pour servir de preuve légale devant les autorités compétentes.

Darisiés Martilus
Signature du Donateur

Darisié [illegible]
Signature d'une Autorité Locale

DINEPA
Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement

Fiche d'Evaluation et Filtrage des Parcelles

(i) Nom / titre / entité de la personne chargée de l'évaluation et du filtrage du site : Joseph Chenet

(ii) Signature :

1. Date : 2-7-18

2. Nom de la Localité / Section Communale / Commune : deux garçons - 2e Beauvoir - Chansolme

3. A qui appartient la parcelle de terrain ou le local où le sous-projet va être établi?

Nom du chef du ménage	Darisier Martilus	# de membres du ménage	5

Membres du ménage					
Nom	Prénom	Age	Niveau d'éducation	Activité économique	Revenu économique (HTG/mois)
Darisier	Martilus	55	Terminal	Professeur	3500.00
Ulysse	Edna	31	Terminal	Educatrice	2600.00
Pierre	Benay	33	Universitaire	Educateur	5000.00
Darisier	Elise	34	9ème année	Commerçante	5000.00
Ulysse	Dima	18	NSI	—	—

→ *Présenter les documents légaux (titre de propriétés, etc..) en annexe, s'ils existent.*

4. Description du sous-projet (forage, réservoir, kiosque, etc.) :

5. Quelle est l'aire totale du terrain en question? 8.50m²

6. Quelle est l'aire de la parcelle qui pourrait être occupée par le sous-projet? ....2.m²....

7. Est-ce que l'aire qui serait utilisée par le sous-projet représente plus de 10% du terrain possédé par le propriétaire?

Oui ☐ (Non) ☐

8. Existent-ils d'autres personnes qui risquent de perdre leurs moyens de subsistance en raison de la donation?

Oui ☐ (Non) ☐

9. Est-ce que le terrain nécessaire pour le sous-projet engendrera le déplacement de quelqu'un?

Oui ☐ (Non) ☐

10. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui réclament la propriété de cette parcelle?

Oui ☐ (Non) ☐

11. Est-ce que le sous-projet empêchera l'accès de personnes à des moyens de subsistances tels que des arbres, fruits, plantes ou d'autres ressources naturelles dont ils dépendent?

Oui ☐ (Non) ☐

12. Est-ce que toutes les droit fonciers qu'affectent les terres en question sont identifiés de manière systématique et impartiales ?

(Oui) ☐ Non ☐

13. Est-ce que les personnes, les groupes ou les communautés potentiellement affectes sont consultes et informes de leurs droits ?

(Oui) ☐ Non ☐

14. Est-ce que les termes et les conditions du transfert sont connus par toutes les parties prenantes clés (en incluant le gouvernement local /CASEC ?

(Oui) ☐ Non ☐

Oui Non

Conseil d'Administration 2e section source Beauvoir Commune de Chansolme

→ Si toutes les réponses aux questions 9 à 11 sont « Non » et toutes les réponses aux questions 12 a 14 sont « Oui), la parcelle peut être l'objet d'une donation volontaire.

République d'Haiti

15. Le propriétaire de la parcelle ou local a reçu une explication détaillée de et a compris ses droits de compensation et les implications de la donation

Attestation de donation volontaire

Oui Le bureau du **casec** de la deuxième (2e) Section source Beauvoir commune de Chansolme, certifie et atteste que le ou la citoyen (ne) Darisier Martilus

Non

16. Est-ce que le propriétaire est d'accord pour volontairement donner cette parcelle ?

Demeurant et domicilié (e) à d'eau salée, identifié (e) par son CIN ou NIF 09-04-99-1959-04-00004 reconnu avoir donné volontairement à la DINEPA une parcelle de terrain de 8 m 2, située dans la localité Carefour & Col Mo Martilus de deux garçons pour la construction d'une infrastructure hydraulique permettant de desservir cette communauté

Oui Non

→ Toute documentation importante appuyant le processus devra être ajoutée en annexe de ce formulaire.

En foi de quoi, cette présente lui est délivrée pour servir et valoir ce que droit

→ Ceci doit, entre autres, inclure une lettre documentant la donation avec les noms, titres, coordonnées et signatures (i) du propriétaire de la parcelle, (ii) d'un représentant de la DINEPA (DINEPA Centrale, OREPA, URD ou TEPAC) et (iii) d'un témoin (ex. : le Président du CAEPA, le Président du CASEC, un représentant de la Mairie, etc.).

Fait à Source Beauvoir, le 9 juillet 2018, vers les 10 heures AM

18. Autres observations d'importance

Requis de signer :

Darisier Martilus	Darisier Michel	Joseph Chenel
Donateur	CASEC	Resp. DINEPA

CASEC 2e SECTION SOURCE BEAUVOIR — REPUBLIQUE D'HAITI — COMMUNE CHANSOLME

DINEPA

ACCORD DE DONATION DE TERRAIN

Date 2-7-18

Je, soussigne, Monsieur ou Madame Guillaume Elidieu répondant au numéro du CINou NIF 09-02-99-1953-07-00002, reconnais d'avoir fait un don d'une parcelle de terrain à la DINEPA pour la construction d'une infrastructure hydraulique permettant de desservir la communauté de deux garcons, sandra à laquelle j'appartiens. Ce don de terrain a une superficie de 8 m² étant inférieure ou égale à 1/10 de la quantité de terrain que je possède.

L'infrastructure qui sera construite sur cette parcelle est :

Périmètre du captage de source Kiosque/Borne fontaine

Réservoir

Cette donation satisfait amplement les normes et les exigences de la Banque Mondiale et répond directement à la demande de la DINEPA.

Ce document est délivré pour servir de preuve légale devant les autorités compétentes.

Elidieu Guillaume
Signature du Donateur

Signature d'une Autorité Légale

REPUBLIQUE D'HAITI
DINEPA
Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement

Fiche d'Évaluation et Filtrage des Parcelles

(i) Nom / titre / entité de la personne chargée de l'évaluation et du filtrage du site : Joseph Chenet

(ii) Signature :

1. Date : 2-7-18

2. Nom de la Localité / Section Communale / Commune : deux garcons (d'eau palcé) 2e fleuvoir charoolme

3. A qui appartient la parcelle de terrain ou le local où le sous-projet va être établi?

Nom du chef du ménage	Cruillaume Elidieu	# de membres du ménage	6

Membres du ménage					
Nom	Prénom	Age	Niveau d'éducation	Activité économique	Revenu économique (HTG/mois)
Cruillaume	Elidieu	62	Lire et Ecrire	cultivateur	2500.00
Cruillaume	Mirianne	23	7ème année	–	–
Cruillaume	Louvjanie	20	9ème année	–	–
Cruillaume	Wesley	14	6ème année	–	–
Cruillaume	Estepha	11	4ème année	–	–
Osias	Josette	59	analphabet	commerçante	1000.00

→ ***Présenter les documents légaux (titre de propriétés, etc..) en annexe, s'ils existent.***

4. Description du sous-projet (forage, réservoir, kiosque, etc.) :

5. Quelle est l'aire totale du terrain en question? .....500 m²

6. Quelle est l'aire de la parcelle qui pourrait être occupée par le sous-projet? .....8 m²

7. Est-ce que l'aire qui serait utilisée par le sous-projet représente plus de 10% du terrain possédé par le propriétaire?

Oui ☐ (Non) ☐

8. Existent-ils d'autres personnes qui risquent de perdre leurs moyens de subsistance en raison de la donation?

Oui ☐ (Non) ☐

9. Est-ce que le terrain nécessaire pour le sous-projet engendrera le déplacement de quelqu'un?

Oui ☐ (Non) ☐

10. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui réclament la propriété de cette parcelle?

Oui ☐ (Non) ☐

11. Est-ce que le sous-projet empêchera l'accès de personnes à des moyens de subsistances tels que des arbres, fruits, plantes ou d'autres ressources naturelles dont ils dépendent?

Oui ☐ (Non) ☐

12. Est-ce que toutes les droit fonciers qu'affectent les terres en question sont identifiés de manière systématique et impartiales ?

(Oui) ☐ Non ☐

13. Est-ce que les personnes, les groupes ou les communautés potentiellement affectes sont consultes et informes de leurs droits ?

(Oui) ☐ Non ☐

14. Est-ce que les termes et les conditions du transfert sont connus par toutes les parties prenantes clés (en incluant le gouvernement local /CASEC ?

(Oui) ☐ Non ☐

Conseil d'Administration 2e section source Beauvoir Commune de Chansolme

Liberté _ Egalite - fraternité

République d'Haiti

Attestation de donation volontaire

Le bureau du **casec** de la deuxième (2e) Section source Beauvoir commune de Chansolme, certifie et atteste que le ou la citoyen (ne) Guillaume Elidieu

Demeurant et domicilié (e) à Massonière, identifié (e) par son **CIN ou NIF** 09-02-99-1953-07-00002 reconnu avoir donné volontairement à la DINEPA une parcelle de terrain de 8 m 2, située dans la localité de Massonière pour la construction d'une infrastructure hydraulique permettant de desservir cette communauté

En foi de quoi, cette présente lui est délivrée pour servir et valoir ce que droit

Fait à Source Beauvoir, le 2 Juillet 2018, vers les 12 heures

Requis de signer :

Elidieu Guil — Donateur

CASEC — Resp. DINEPA

DINEPA

ACCORD DE DONATION DE TERRAIN

Date 2-7-18

Je, soussigne, Monsieur ou Madame Leonise Dominique répondant au numéro du CINou NIF 09-01-99-1988-04-00165 reconnais d'avoir fait un don d'une parcelle de terrain à la DINEPA pour la construction d'une infrastructure hydraulique permettant de desservir la communauté de deux garçon, Andro à laquelle j'appartiens. Ce don de terrain a une superficie de 8 m² étant inférieure ou égale à 1/10 de la quantité de terrain que je possède.

L'infrastructure qui sera construite sur cette parcelle est :

Périmètre du captage de source Kiosque/Borne fontaine

Réservoir

Cette donation satisfait amplement les normes et les exigences de la Banque Mondiale et répond directement à la demande de la DINEPA.

Ce document est délivré pour servir de preuve légale devant les autorités compétentes.

Leonise Dominique Darisié Michel

Signature du Donateur Signature d'une Autorité Légale

CASEC 2e SECTION SOURCE BEAUVOIR

REPUBLIQUE D'HAITI
DINEPA
Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement

Fiche d'Évaluation et Filtrage des Parcelles

(i) Nom / titre / entité de la personne chargée de l'évaluation et du filtrage du site :
Georges Mondly - TEPAC
(ii) Signature :

1. Date : 2-7-18

2. Nom de la Localité / Section Communale / Commune :
Eau Palée - 2e Beauvoir - Chansolme

3. A qui appartient la parcelle de terrain ou le local où le sous-projet va être établi?

Nom du chef du ménage	Dominique Leonise	# de membres du ménage	7

Membres du ménage					
Nom	Prénom	Age	Niveau d'éducation	Activité économique	Revenu économique (HTG/mois)
Dominique	Leonise	26	Fondamental	—	—
Dominique	Merilia	60	Primaire	Commerçante	2000.00
Alezi	Rosemitha	36	Fondamental	Commerçante	1500.00
Alezi	Raymonde	30	Fondamental	—	—
Alezi	Marlande	32	Fondamental	Commerçante	1500.00
Alezi	Rosebertha	22	NSI	—	—
Alezi	Natasha	25	Fondamental	—	—
Alezi	Benson	20	Fondamental	—	—
Alezi	Roolsen	16	6ème année	—	—

→ ***Présenter les documents légaux (titre de propriétés, etc..) en annexe, s'ils existent.***

4. Description du sous-projet (forage, réservoir, kiosque, etc.) :

5. Quelle est l'aire totale du terrain en question? 700m²

6. Quelle est l'aire de la parcelle qui pourrait être occupée par le sous-projet? ...8m²

7. Est-ce que l'aire qui serait utilisée par le sous-projet représente plus de 10% du terrain possédé par le propriétaire?

Oui ☐ Non ☒

8. Existent-ils d'autres personnes qui risquent de perdre leurs moyens de subsistance en raison de la donation?

Oui ☐ Non ☐

9. Est-ce que le terrain nécessaire pour le sous-projet engendrera le déplacement de quelqu'un?

Oui ☐ Non ☐

10. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui réclament la propriété de cette parcelle?

Oui ☐ Non ☐

11. Est-ce que le sous-projet empêchera l'accès de personnes à des moyens de subsistances tels que des arbres, fruits, plantes ou d'autres ressources naturelles dont ils dépendent?

Oui ☐ Non ☐

12. Est-ce que toutes les droit fonciers qu'affectent les terres en question sont identifiés de manière systématique et impartiales ?

Oui ☐ Non ☐

13. Est-ce que les personnes, les groupes ou les communautés potentiellement affectes sont consultes et informes de leurs droits ?

Oui ☐ Non ☐

14. Est-ce que les termes et les conditions du transfert sont connus par toutes les parties prenantes clés (en incluant le gouvernement local /CASEC ?

Oui ☐ Non ☐

Oui Non

→ Si toutes les réponses aux questions 8 à 11 sont « Non » et toutes les réponses aux questions 12 a 14 sont « Oui), la parcelle peut être l'objet d'une donation volontaire.

15. Le propriétaire de la parcelle ou local a reçu une explication détaillée de et a compris ses droits de compensation et les implications de la donation?

Oui Non

16. Est-ce que le propriétaire est d'accord pour volontairement donner cette parcelle ?

Oui Non

17. Le processus conduisant à la donation est-il clairement documenté ?

Oui Non

→ Toute documentation importante appuyant le processus devra être ajoutée en annexe de ce formulaire.

→ Ceci doit, entre autres, inclure une lettre documentant la donation avec les noms, titres, coordonnées et signatures (i) du propriétaire de la parcelle, (ii) d'un représentant de la DINEPA (DINEPA Centrale, OREPA, URD ou TEPAC) et (iii) d'un témoin (ex.: le Président du CAEPA, le Président du CASEC, un représentant de la Mairie, etc.).

18. Autres observations d'importance ?

Conseil d'Administration 2e section source Beauvoir Commune de Chansolme

Liberté _ Egalite - fraternité

République d'Haiti

Attestation de donation volontaire

Le bureau du **casec** de la deuxième (2e) Section source Beauvoir commune de Chansolme, certifie et atteste que le ou la citoyen (ne) Leonise Dominique

Demeurant et domicilié (e) à d'eau salée, identifié (e) par son **CIN ou NIF** 09-01-99-1988-04-00115 reconnu avoir donné volontairement à la DINEPA une partielle de terrain de 8 m 2, située dans la localité deux gavons Pindro pour la construction d'une infrastructure hydraulique permettant de desservir cette communauté

En foi de quoi, cette présente lui est délivrée pour servir et valoir ce que droit

Fait à Source Beauvoir, le 2 Juillet 2018, vers les 2h PM

Requis de signer :

Leonise Dominique	Barisier Michel	Hondly Georges
Donateur	CASEC	Resp. DINEPA

DINEPA

ACCORD DE DONATION DE TERRAIN

Date 2-7-18

Je, soussigne, Monsieur ou Madame Guillaume Elidieu répondant au numéro du CINou NIF 09-02-99-1763-03-00002, reconnais d'avoir fait un don d'une parcelle de terrain à la DINEPA pour la construction d'une infrastructure hydraulique permettant de desservir la communauté de deux garçons, Anche à laquelle j'appartiens. Ce don de terrain a une superficie de 1474 m² étant inférieure ou égale à 1/10 de la quantité de terrain que je possède.

L'infrastructure qui sera construite sur cette parcelle est :

Périmètre du captage de source Kiosque/Borne fontaine

Réservoir

Cette donation satisfait amplement les normes et les exigences de la Banque Mondiale et répond directement à la demande de la DINEPA.

Ce document est délivré pour servir de preuve légale devant les autorités compétentes.

Elidieu Guillaume
Signature du Donateur

Signature d'une Autorité légale

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
DINEPA
Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement

Fiche d'Évaluation et Filtrage des Parcelles

(i) Nom / titre / entité de la personne chargée de l'évaluation et du filtrage du site :
Joseph Chenel TEPAC

(ii) Signature :

1. Date : 2-7-18

2. Nom de la Localité / Section Communale / Commune :
Massonière de Beauvoir - Chansolme

3. A qui appartient la parcelle de terrain ou le local où le sous-projet va être établi?

Nom du chef du ménage	Guillaume Elidieu	# de membres du ménage	6

Membres du ménage					
Nom	Prénom	Age	Niveau d'éducation	Activité économique	Revenu économique (HTG/mois)
Guillaume	Elidieu	62	Lire et Ecrire	Cultivateur	2500.00
Asias	Josette	59	analphabet	Commerçante	1000.00
Guillaume	Mirianne	23	7ème année	–	–
Guillaume	Louviane	20	9ème année	–	–
Guillaume	Wesley	14	6ème année	–	–
Guillaume	Estepha	11	4ème année	–	–

→ Présenter les documents légaux (titre de propriétés, etc..) en annexe, s'ils existent.

4. Description du sous-projet (forage, réservoir, kiosque, etc.) :

5. Quelle est l'aire totale du terrain en question? 1/2 carreau (6450 m²)

6. Quelle est l'aire de la parcelle qui pourrait être occupée par le sous-projet? 1444 m²

7. Est-ce que l'aire qui serait utilisée par le sous-projet représente plus de 10% du terrain possédé par le propriétaire?

Oui ☐ Non ☒

8. Existent-ils d'autres personnes qui risquent de perdre leurs moyens de subsistance en raison de la donation?

Oui ☐ Non ☒

9. Est-ce que le terrain nécessaire pour le sous-projet engendrera le déplacement de quelqu'un?

Oui ☐ Non ☒

10. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui réclament la propriété de cette parcelle?

Oui ☐ Non ☒

11. Est-ce que le sous-projet empêchera l'accès de personnes à des moyens de subsistances tels que des arbres, fruits, plantes ou d'autres ressources naturelles dont ils dépendent?

Oui ☐ Non ☒

12. Est-ce que toutes les droit fonciers qu'affectent les terres en question sont identifiés de manière systématique et impartiales ?

Oui ☒ Non ☐

13. Est-ce que les personnes, les groupes ou les communautés potentiellement affectes sont consultes et informes de leurs droits ?

Oui ☒ Non ☐

14. Est-ce que les termes et les conditions du transfert sont connus par toutes les parties prenantes clés (en incluant le gouvernement local /CASEC ?

Oui ☒ Non ☐

Oui Non

→ Si toutes les réponses aux questions 8 à 11 sont « Non » et toutes les réponses aux questions 12 a 14 sont « Oui), la parcelle peut être l'objet d'une donation volontaire.

15. Le propriétaire de la parcelle ou local a reçu une explication détaillée de et a compris ses droits de compensation et les implications de la donation?

Oui Non

16. Est-ce que le propriétaire est d'accord pour volontairement donner cette parcelle ?

Oui Non

17. Le processus conduisant à la donation est-il clairement documenté ?

Oui Non

→ Toute documentation importante appuyant le processus devra être ajoutée en annexe de ce formulaire.

→ Ceci doit, entre autres, inclure une lettre documentant la donation avec les noms, titres, coordonnées et signatures (i) du propriétaire de la parcelle, (ii) d'un représentant de la DINEPA (DINEPA Centrale, OREPA, URD ou TEPAC) et (iii) d'un témoin (ex. : le Président du CAEPA, le Président du CASEC, un représentant de la Mairie, etc.).

18. Autres observations d'importance ?

Conseil d'Administration 2e section source Beauvoir Commune de Chansolme

Liberté _ Egalite - fraternité

République d'Haiti

Attestation de donation volontaire

Le bureau du **casec** de la deuxième (2°) Section source Beauvoir commune de Chansolme, certifie et atteste que le ou la citoyen (ne) Guillaume Elidieu

Demeurant et domicilié (e) à Massonière, identifié (e) par son **CIN ou NIF** 09-02-99-1953-07-00002 reconnu avoir donné volontairement à la DINEPA une parcelle de terrain de 744 m 2, située dans la localité Massonière pour la construction d'une infrastructure hydraulique permettant de desservir cette communauté

En foi de quoi, cette présente lui est délivrée pour servir et valoir ce que droit

Fait à Source Beauvoir, le 2 juillet 2018, vers les 2 heures P.M.

Requis de signer :

Elidieu Guill	Daisie Michel	Mondly Georges
Donateur	CASEC	Resp. DINEPA

Annexe _C :FICHE DE PLAINTES

Date : _____

Dossier N°_____

PLAINTE

Nom du plaignant : _____
Adresse : _____
Section communale, localité ou habitation : _____
Nature du bien affectée **:** _____

DESCRIPTION DE LA PLAINTE

……
……
A ……, le……..
_____
Signature du plaignant

OBSERVATIONS DE LA COLLECTIVITE :

……
……
A ……, le……..
_____
(Signature du Répondant)

RÉPONSE DU PLAIGNANT:

……
……
A ……, le……..
_____
Signature du plaignant

RESOLUTION

……
……
A ……, le……..

_____
(Signature du Répondant)
_____
(Signature du plaignant)